

5820/23

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 mars 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 mars 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil portant nomination d'un fonctionnaire à un poste de directeur
général au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

E17577

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes